

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU COLONEL ANDLAUER A L'OCCASION DU VIDE-GRENIERS DE LA MEURTHE ORGANISE PAR L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MASSIF DE LA MADELEINE » LE DIMANCHE 7 MAI 2023

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- VU les articles R.412-49 et R.417-10 du code de la route,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation du vide-greniers de la Meurthe, le dimanche 7 mai 2023,

- la circulation sera limitée à 30 km/h aux abords du stade de rugby, rue du Colonel Andlauer, de 6 heures à 18 heures.

Article 2 : Cette modification de circulation sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 mars 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT